RENAULT V. I.
Description du véhicule 52AFA4

0 GENERALITES

0.1 Constructeur : RENAULT V. I., 99, Route de LYON, 69802 - SAINT PRIEST.
0.2 Marque : RENAULT.
0.3 Genre : Camion ou châssis-cabine pour CAM ou VASP ou châssis nu pour CAM ou VASP (Catégorie internationale N2).
0.4 Types : 52AFA4.
31L - 36C - 36L - 41L - 46L
Versions : (dépendant de l'empattement)
31 - Empattement : 3,130 m
36 - Empattement : 3,630 m
41 - Empattement : 4,130 m
46 - Empattement : 4,630 m
Variantes : (dépendant du porte-à-faux arrière).
C (porte-à-faux court)
L (porte-à-faux long)
Pour un empattement donné, C et L permettent de différencier 2 porte-à-faux arrière.
0.5 Puissance administrative : 9 CV.

1 CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux.
Essieu 1 : 2 roues simples.
Essieu 2 : 2 roues jumelées
Les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.
1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.
1.2 Dimensions des pneumatiques : série : 195/75 R 16 C 107/105 N.
option : 205/75 R 16 C 110/108 N.
Sont également admissibles tous les pneumatiques satisfaisant aux conditions suivantes :
- indice charge égal ou supérieur à : 107/104
- indice vitesse égal ou supérieur à : M
1.3 Constitution du châssis : longerons et traverses en tôle d'acier.
1.3.1 Section des longerons : 160 x 60 x 4 sauf version 46L : 162 x 61 x 5
1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : à hauteur du moteur.

2 POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

2.1	Poids total autorisé en charge :	5010			5010	
2.2	Poids total roulant autorisé :	Néant			8510	
2.4	Charge maximale admissible sur les essieux :					
2.4.1	Sur l'essieu 1 :			1950		
2.4.2	Sur l'essieu 2 :			3520		
2.5	Voie avant :			1,678		
2.6	Voie arrière :			1,600		

CHASSIS-CABINE (Cabine Simple)

	Versions :	31 L	36 C	36 L	41 L	46 L
2.7	Empattement :	3,130	3,630	3,630	4,130	4,630
2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements, dans la limite de 8 % :					
2.8.0	Total :	1991	2002	2027	2051	2085
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	1334	1367	1358	1399	1434
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	657	635	669	652	651
2.9	Porte-à-faux avant :	----------		0,950		----------
2.10	Porte-à-faux arrière :	1,080	0,830	1,380	1,780	1,340
2.11	Longueur hors-tout :	5,160	5,410	5,960	6,860	6,920
2.12	Largeur hors-tout :	----------		2,043		----------

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (Cabine Simple)

2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé :					
2.8.0	Total :	----------		1970		----------
2.8.1	Répartition de cette masse :					
2.8.1.1	Essieu 1 :	----------		880		----------
2.8.1.2	Essieu 2 :	----------		745		----------
2.9	Porte-à-faux avant :	----------		0,950		----------
2.10	Porte-à-faux arrière :					
2.10.1	Mini sans ferrure ni accessoire :	0,830	1,147	1,113	1,592	2,078
2.10.2	Maxi sans ferrure ni accessoire :	1,730	2,230	2,230	2,684	3,009
2.10.3	Maxi avec ferrures et accessoires :	1,850	2,350	2,350	2,804	3,129
2.11	Longueur hors-tout maxi :	5,929	6,929	6,929	7,884	8,708
2.12	Largeur hors-tout maxi (Voir point 10.1.3) :	----------		2,300		----------
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge en avant de l'essieu 2 :					
2.13.1	Distance mini :	0,000	0,000	0,000	0,023	0,110
2.13.2	Distance maxi :	0,450	0,542	0,558	0,569	0,576
2.14	Distance mini de l'entrée de carrosserie à l'axe de l'essieu 1 :	----------		1,400		----------

CHASSIS-CABINE (Cabine Double)

	Versions :	36 C	36 L	41 L	46 L
2.7	Empattement :	3,630	3,630	4,130	4,630
2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements, dans la limite de 8 % :				
2.8.0	Total :	2174	2199	2224	2258
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	1414	1406	1462	1509
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	760	793	762	749
2.9	Porte-à-faux avant :	----------		0,950	----------
2.10	Porte-à-faux arrière :	0,830	1,380	1,780	1,340
2.11	Longueur hors-tout :	5,410	5,960	6,860	6,920
2.12	Largeur hors-tout :	----------		2,043	----------

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (Cabine Double)

2.9	Porte-à-faux avant :	----------		0,950	----------
2.10	Porte-à-faux arrière :				
2.10.1	Mini sans ferrure ni accessoire :	0,830	0,830	1,458	2,162
2.10.2	Maxi sans ferrure ni accessoire :	1,480	1,480	1,980	2,480
2.10.3	Maxi avec ferrures et accessoires :	1,600	1,600	2,100	2,600
2.11	Longueur hors-tout maxi :	6,180	6,180	7,180	8,180
2.12	Largeur hors-tout maxi (Voir point 10.1.3) :	----------		2,300	----------
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge en avant de l'essieu 2 :				
2.13.1	Distance mini :	0,000	0,000	0,000	0,000
2.13.2	Distance maxi :	3,325	0,325	0,261	0,159
2.14	Distance mini de l'entrée de carrosserie à l'axe de l'essieu 1 :	----------		2,150	----------
2.15	Charge utile maximale autorisée aux limites indiquées au point 2.13 :				
2.15.1	Toutes les places assises occupées :	801	776	751	717
2.15.2	Conducteur seul à bord :	1251	1226	1201	1167
2.16	Plaque ou dispositif équivalent fixé dans le compartiment marchandises ou la cabine, précisant les charges utiles maximales pouvant être transportées lorsque :				
	- toutes les places assises sont occupées	)A poser lors du carrossage			
	- le conducteur est seul à bord	) du véhicule			

VEHICULES CARROSSES (fourgon avec cabine Simple exclusivement)

	Versions :	36 L	41 L
2.7	Empattement :	3,630	4,130
2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements, dans la limite de 8 % :		
2.8.0	Total :	2501	2596
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	1419	1350
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	1082	1246
2.9	Porte-à-faux avant :	----------	0,950 ----------
2.10	Porte-à-faux arrière :	1,420	1,420
2.11	Longueur hors-tout :	6,000	6,500
2.12	Largeur hors-tout :	----------	2,043 ----------
2.13	Intervalle des positions autorisées pour le centre de gravité de la charge en avant de l'essieu 2 :		
2.13.1	Distance :	0,530	0,780

CHASSIS NU

	Versions :	31 L	41 L	46 L
2.7	Empattement :	3,130	4,130	4,630
2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipements, dans la limite de 8 % :			
2.8.0	Total :	1853	1915	1921
2.8.1	Sur l'essieu 1 :	1167	1199	1221
2.8.2	Sur l'essieu 2 :	686	716	700
2.9	Porte-à-faux avant :	----------	0,950 ----------	
2.10	Porte-à-faux arrière :	1,080	1,780	1,340
2.11	Longueur hors-tout :	5,160	6,860	6,920
2.12	Largeur hors-tout :	----------	2,012 ----------	

LIMITES POUR VEHICULES CARROSSES (Châssis nu)

2.8	Poids à vide du véhicule en ordre de marche. Valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé :	
2.8.0	Total :	---------- 1970 ----------
2.8.1	Répartition de cette masse :	
2.8.1.1	Essieu 1 :	---------- 880 ----------
2.8.1.2	Essieu 2 :	---------- 745 ----------
2.9	Porte-à-faux avant :	---------- 0,950 ----------
2.12	Largeur hors-tout maxi (voir point 10.1.3):	---------- 2,300 ----------

NOTA : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur additionnel (voir point 7.9) il est admis :
a) Augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 500 kg.
b) Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu 2 (2.4.2) dans la limite des 400 kg.

3 MOTEUR (EURO II)

		Variante 1	Variante 2
3.1	Dénomination :	8140.43C	8140.43S
3.1.1	Marque : SOFIM.		
3.2	Description générale :		
3.2.1	Type : moteur à combustion à pistons en mouvement linéaire et vilebrequin. Suralimentation par compresseur entraîné par les gaz d'échappement.		
3.2.2	Cycle : Diesel.		
3.2.3	Nombre de temps : 4.		
3.3	Nombre et disposition des cylindres : 4, en ligne.		
3.4	Dimensions :		
3.4.1	Alésage (mm) : 94,4.		
3.4.2	Course (mm) : 100.		
3.4.3	Cylindrée (cm^3) : 2800.		
3.5	Rapport volumétrique de compression :	19/1	18/1
3.6	Puissance maximale (kW CEE) :	78	92

3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 3600 3600
3.8 Couple maximal (mdaN CEE) : 25 29
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1800 1800
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) : 4200±50 4200±50
3.11 Carburant utilisé : gazole.
3.12 Réservoir de carburant : 75, 100 et 140 litres a droite
3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques (rampe commune sur 43S).
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 12.
3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement :
- variante 1 : 1+ 1 pot catalytique
- variante 2 : 1
3.20 Niveau sonore au point fixe : le châssis nu devra subir une réception complémentaire niveau sonore après carrossage.
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) : H 80 79
V 78
3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 2700
3.20.3 Position de la sortie de l'échappement :
- dans l'empattement vers l'arrière, côté gauche du véhicule (H)
- vertical derrière la cabine côté gauche (V).
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur plaque constructeur.

3 MOTEUR (EURO III)

		Variante 3	Variante 4	Variante 5
3.1	Dénomination :	8140.43B	8140.43S	8140.43K
3.1.1	Marque : SOFIM.			
3.2	Description générale :			
3.2.1	Type : moteur à combustion à pistons en mouvement linéaire et vilebrequin. Suralimentation par compresseur entraîné par les gaz d'échappement.			
3.2.2	Cycle : Diesel.			
3.2.3	Nombre de temps : 4.			
3.3	Nombre et disposition des cylindres : 4, en ligne.			
3.4	Dimensions :			
3.4.1	Alésage (mm) : 94,4.			
3.4.2	Course (mm) : 100.			
3.4.3	Cylindrée (cm³) : 2800.			
3.5	Rapport volumétrique de compression :	18/1	18/1	18/1
3.6	Puissance maximale (kW CEE) :	78	92	103
3.7	Régime de puissance maximale (tr/min) :	3600	3600	3600
3.8	Couple maximal (mdaN CEE) :	25	29	32
3.9	Régime de couple maximal (tr/min) :	1800	1800	1500
3.10	Régime de rotation maximal (tr/min) :	4200±50	4200±50	4200±50
3.11	Carburant utilisé : gazole.			
3.12	Réservoir de carburant : 75, 100 et 140 litres a droite			
3.13	Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs mécaniques (rampe commune).			
3.14	Type de filtre à air : sec.			
3.15	Allumage : par compression.			
3.16	Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 12.			
3.18	Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable.			
3.19	Nombre de silencieux d'échappement : 1			
3.20	Niveau sonore au point fixe : le châssis nu devra subir une réception complémentaire niveau sonore après carrossage.			
3.20.1	Valeur du niveau sonore (dBA) :	(H) 80	79	81
		(V) 78	78	
3.20.2	Régime de rotation correspondant (tr/min) :	2700	2700	2700
3.20.3	Position de la sortie de l'échappement : - dans l'empattement vers l'arrière, côté gauche du véhicule (H). - vertical derrière la cabine côté gauche (V)			
3.21	Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur plaque constructeur.			

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses :
Variantes 1 et 3 : ZF ou IVECO 5S.200 mécanique 5 rapports + 1 M. AR.
En option : ZF 6S.300 mécanique 6 rapports + 1 M. AR.
Variantes 2, 4 et 5 : ZF 6S.300 mécanique 6 rapports + 1 M. AR.
4.1.1 Emplacement du levier de commande : au plancher.
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
4.2.1 Mode de commande : hydraulique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : cardans.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 195/75 R 16 C (2129).
4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/min avec boîte et rapport de pont montés en série :
Moteur variante 1 :

Combinaisons des vitesses	Rapports de boîte	Rapports de pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)
1ère	1/4,99	1/5,125	1/25,573	4,995
2ème	1/2,60	Autre rapport	1/13,325	9,550
3ème	1/1,52	possible	1/7,79	16,397
4ème	1/1,00	1/4,875	1/5,125	24,924
5ème	1/0,78		1/3,997	31,958
AR	1/4,506		1/23,093	5,531

Rapports de ponts possibles :
avec moteur variante 1 et boîte de vitesses ZF 6S-300 : 1/4,556 - 1/4,333 - 1/4,100 - 1/3,900 - 1/3,700.
avec moteur variante 3 et boîte de vitesses ZF 5S 200 : 1/5,857 - 1/5,125 - 1/4,875 - 1/4,333.
avec moteurs variantes 3 et 4 et boîte de vitesses ZF 6S 300 : 1/4,556 - 1/4,333 - 1/4,100 - 1/3,900 - 1/3,700 - 1/3,545

Moteurs variantes 2 et 5 :

Combinaisons des vitesses	Rapports de boîte	Rapports de pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)
1ère	1/6,73	1/4,556	1/30,662	4,166
2ème	1/3,95	Autre rapport	1/17,996	7,098
3ème	1/2,56	possible	1/11,663	10,952
4ème	1/1,78	1/4,1	1/8,110	15,752
5ème	1/1,29	1/3,9	1/5,878	21,735
6ème	1/1,00	1/3,7	1/4,556	28,038
AR	1/6,10	1/3,545	1/27,792	4,596

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.
4.5 Vitesse maximale théorique au régime de régulation à vide de 4250 tr/min en km/h : environ 200 km/h.
4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.
4.9 Limiteur de vitesse additionnel : non.

5 SUSPENSION

5.1 Essieu 1 : 2 ressorts à lames paraboliques, 2 amortisseurs télescopiques, 2 butées, 1 barre stabilisatrice.
Type SM2 : 2 ressorts à lames paraboliques, 2 amortisseurs télescopiques, 2 butées, 1 barre stabilisatrice.
Type SP2 : suspension arrière pneumatique 2 coussins à régulation pneumatique.
La régulation de la hauteur du châssis se fait :
- automatiquement en cas de variation de charge, par l'intermédiaire de deux valves de nivellement.
- par commande manuelle située sur le châssis (Option).

Un voyant orange situé sur le tableau de bord signale toutes situations différentes de la position "route".
La suspension est composée de :
- deux bras articulés
- deux coussins pneumatiques
- deux amortisseurs télescopiques

L'air nécessaire à cette suspension est fourni par un réservoir de 10 dm3 alimenté par un compresseur électrique.

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : à vis sans fin, avec assistance servo-hydraulique.
6.2 Diamètres de braquage hors-tout (m) :

Versions	31L	36C	36L	41L	46L
Diamètres de braquage	11,2 m	12,5 m	12,5 m	13,9 m	15,3 m

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : Freinage à transmission hydraulique assisté par dépression et à deux circuits indépendants :
- un circuit commande les freins à disque ventilé de l'essieu avant.
- un circuit commande les freins à disque ventilé de l'essieu arrière.

La pression délivrée aux freins des roues arrière est asservie à la charge.
Le véhicule est équipé, en option, d'un système antiblocage de roue de catégorie 1.
Ce système comprend :
- un capteur de vitesse sur chacune des roues
- un dispositif électronique qui module la pression hydraulique dans les cylindres de frein.
- un voyant signale toute défaillance.

7.2 Répartiteur de freinage : oui, un compensateur module l'effort sur les roues arrière en fonction de la charge sur l'essieu arrière pour le véhicule sans ABR. Le véhicule avec ABR comporte un compensateur double circuit.
7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits du dispositif principal.
7.4 Frein de stationnement : commande manuelle par levier, transmission mécanique par câbles agissant sur les freins des roues arrière.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : par fluide hydraulique.
7.5.2 Frein de secours : par fluide hydraulique.
7.5.3 Frein de stationnement : par câbles.
7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : oui à dépression.
7.6.2 Frein de secours : oui à dépression.
7.6.3 Frein de stationnement : non.
7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : réservoir de fluide à niveau visible placé sous le capot moteur.
7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyant rouge sur planche de bord.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de niveau de fluide.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : à clé de contact.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques.
7.8.2 Frein de secours : à disques.
7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.
7.9 Ralentisseur : En option, électromagnétique sur transmission.

8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis-cabine simple ou châssis-cabine double ou fourgon
8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles d'acier.
8.3 Nombre de places assises :
- cabine simple : 2 ou 3 (options)
- cabine double : 6 ou 7 (options).

8.4 Sièges :
- cabine simple ou châssis nu : 1 siège conducteur réglable et suspendu et 1 siège passager ; en option : 1 siège conducteur et 1 banquette
- cabine double : à l'avant : 1 siège conducteur réglable et 1 banquette : à l'arrière : 1 banquette.

8.5 Nombre de portes :
- cabine simple : 2 ; cas du fourgon : 2 à l'avant ,1 latérale et 2 battantes à l'arrière
- cabine double : 4.

8.5.1 Fenêtres : de sécurité à 2 positions
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
- cabine simple : 2 glaces descendantes sur portes et 1 lunette arrière fixe en option ; cas du fourgon : 2 glaces descendantes sur portes, en option baies latérales (4 ou 6) et 2 glaces fixes sur les portes arrière.
- cabine double : 4 glaces descendantes ou coulissantes sur portes et en option1 lunette arrière fixe.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette et vitres arrière : verre trempé.
8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité : Oui, sauf châssis nu.
8.8.1 Places avant : 2 ou 3 ceintures à 3 points avec rétracteurs.
8.8.2 Places arrière : 2 ceintures à 2 points pour les 2 places centrales et 2 ceintures à 3 points pour les 2 places latérales.
8.9 Dispositif de protection latérale : non.
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement (BAE) : oui, la position devra être vérifiée après carrossage (distance maximale hors-tout arrière : BAE châssis-cabine : 280 mm et BAE fourgon : 380 mm). Dans le cas où son existence est incompatible avec l'utilisation du véhicule, le châssis-cabine pourra ne pas en être équipé.
8.11 Dispositifs anti-projections : non.
8.12 Dispositif d'attelage : en option.

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.
9.2 Feux de croisement : 2 incorporés dans feux de route.
9.3 Feux de position :
9.3.1 Avant : 2 incorporés dans feux de route.
9.3.2 Latéraux : à installer lors du carrossage ; si fourgon > 6 m : 6 indépendants.
9.3.3 Arrière (feux rouges) : 2.
9.5 Indicateurs de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 indépendants.
9.5.2 Arrière : 2 groupés avec feux de position arrière.
9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
9.6 Feux stop : 2 incorporés avec feux de position arrière ; 3ème feu en option sur le fourgon.
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 indépendants (avec barre anti-encastrement) ou 1 groupé avec feu de position côté gauche (sans barre anti-encastrement).
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Arrière : châssis-cabine : 2 groupés avec feux de position arrière ; Fourgon : 2, indépendants.
9.8.2 Latéraux : non pour véhicules non carrossés (montés lors du carrossage) ; si fourgon > 6 m : 6 indépendants.
9.9 Feux de détresse : assuré par le fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
9.10 Feux de marche arrière :
- Avec BAE : châssis-cabine : 1 groupé avec le feu de position arrière droit ; fourgon : 1 indépendant à droite
- Sans BAE : châssis-cabine : 2 groupés avec les feux de position arrière.
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Arrière :
- Avec BAE : châssis-cabine : 1 groupé avec le feu de position arrière gauche ; fourgon : 1 indépendant à gauche
- Sans BAE : châssis-cabine : 2 groupés avec les feux de position arrière.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : non*,
9.12.2 Arrière : non*.
* A installer lors du carrossage si la largeur de carrosserie est supérieure à 2,100 m

10 DIVERS

10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses.
10.1.2 Lave-glace : 2.
10.1.3 Rétroviseurs : 2 sur montants de portes.
Le dimensionnement des bras supportant les rétroviseurs principaux doit être adapté en fonction de la largeur maximale hors tout du véhicule après carrossage.
10.1.4 Avertisseurs sonores : 1.
10.1.5 Dispositif antivol : oui sur colonne de direction.
10.1.6 Extincteur d'une capacité d'au moins 2kg à installer dans la cabine.
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : étiquette adhésive, sous la gâche de la porte avant droite.
10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : à l'extérieur du longeron droit au niveau de la roue arrière.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	5	2	A	F	A	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Code constructeur			Descripteur					Indicateur								

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	5	2	A	F	A	0	0	0	0	2	5	1	6	2

Le type est indiqué sur plaque du constructeur.
10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindre côté droit.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque correcteur : au bas du siège conducteur.
11.8 Observations : néant

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Constructeur que le véhicule VF652AFA0A0000001 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type 52AFA4,
versions 31L, 36C, 36L, 41L, 46L, livrés :
-en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.
Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104.
La numérotation dans la série du type commence à VF652AFA0A0000001.
Le véhicule identifié : VF652AFA0A0000001 est également conforme.

Fait à LYON, le 22 Janvier 1999
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
D. MONTES

Vu, approuvé et enregistré sous le N° RT 9112
Fait à LYON, le 22 Janvier 1999
Pour le Directeur, L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,
J.L. PRAT

COMPLEMENT AU PROCES-VERBAL DE RECEPTION DU TYPE 52AFA4

La notice descriptive précédant le procès-verbal de réception, déjà modifiée le 12.05.99 (RT 9261) - 19.01.00 (RT 9640) - 07.09.00 (RT 9958) - 01.12.00 (RT 10023), a été mise à jour conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954.
Les prescriptions réglementaires restent satisfaites.
- Le véhicule livré carrossé satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application ;
- Le véhicule en châssis nu satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69, R.71, R.75, R.77 à R.78.1, R.79, R.81, R.94, R.97 et R.103 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux articles R.61, R.62, R.70, R.72 à R.74, R.76, R.78.2, R.82 à R.94, R.104.
Il devra être procédé notamment à un essai de niveau sonore ainsi que le cas échéant à un essai de ceintures de sécurité et leurs ancrages et un essai des sièges et leurs ancrages.
Cette mise à jour s'applique à partir du numéro d'identification : VF652AFA000025162.
Les véhicules identifiés VF652AFA000016923 / 18105 / 18168 / 18596 / 18836 / 18906 / 18920 / 18921 sont également conformes.

LYON, le 02 Juillet 2001
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,
J.L. PRAT

VU, APPROUVE et ENREGISTRE sous le n° RT 10424
LYON, le 02 Juillet 2001
Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
D. MONTES

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine pour CAM ou VASP)

Je soussigné, RENAULT V. I., 99, Route de LYON, 69802 - SAINT PRIEST, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en : châssis-cabine (voir NOTAS 1 et 2)

1	Genre :	Châssis cabine pour CAM ou VASP	8	Nombre de places assises (y compris le conducteur) :	**003**
2	Marque :	**RENAULT**	10	Poids total autorisé en charge (kg) :	**5010**
3	Type :	**52AFA4**	12	Poids total roulant autorisé (kg)* :	Néant 8510
	Version	**36L**	14	Niveau sonore de référence dB(A) :	**081**
	Variante cabine	**SIMPLE**		type moteur :	**8140-43B**
4	Numéro d'identification :	**VF652AFA000026612**		position sortie échappement :	**Horizontal (H)**
6	Source d'énergie :	**GAZOLE**	15	Régime de rotation moteur correspondant (tr/min) :	
7	Puissance administrative :	**9 CV**			

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet d'un procès-verbal de réception ci-dessus.

satisfait aux prescriptions des directives : - CEE 92/97 et 96/20 relatives au niveau sonore (≤ 77 dBA)
- CEE 91/542 B et 96/1 relatives aux émissions de gaz polluants (EURO 2).
pour moteurs variantes 1 - 2.
- CEE 92/97, 96/20 et 99/101 relatives au niveau sonore (≤ 77 dBA)
- CEE 99/96 A relative aux émissions de gaz polluants (EURO 3)
pour moteurs variantes 3 - 4 et 5.

et du règlement 13R09 relatif au freinage lorsque les véhicules sont équipés d'un système ABR

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :

Pour être livré à :

Fait à Lyon, le :16/10/2001

Franck MALKA
RENAULT V.I.

*Rayer la (les) mention(s) inutile(s).

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules ;
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation du camion livré en VASP désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT :

Je soussigné RENAULT VI atteste que le véhicule désigné ci-dessus est équipé des éléments, organes, dispositifs suivants :

1 - Ralentisseur(s) additionnel(s) prévu(s) au point 7.9 : Poids :

électromagnétique sur transmission

2 - Pneumatiques : Essieu 1 : D.195/75
Essieu 2 : D.195/75

3 - Charges maximales techniquement admissibles : Essieu 1 : 1950
Essieu 2 : 3520